



ALSH Godewaersvelde Été 2025

Du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2025

(Jeunes nés entre le 01 janvier 2009 et le 6 juillet 2022)



THEME "Les Îles des Emotions... Tempête en Approche"

Afin de répondre aux attentes des familles, le fonctionnement des accueils de loisirs été 2025 se déroulera du lundi 7 juillet au 1er août 2025. Les enfants seront accueillis à l'école Jacques Prévert.



Garderie	7h30 à 8h55
Accueil de loisirs	9h à 12h00
Pause méridienne	12h00 à 14h00
Accueil de loisirs	14h00 à 17h00
Garderie	17h00 à 18h30



INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se feront exclusivement à la médiathèque aux heures de permanences suivantes:

- **Les mardis : 27 mai et 3 juin 2025 de 16h à 18h**
- **Les mercredis : 28 mai et 4 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Le samedi : 7 juin 2025 de 10h00 à 12h30**

AU PROGRAMME :

- Côte d'Opale : Leffrinckoucke pour ses activités de plage, Loon-Plage pour son parc naturel et le musée du jeu, Fort de Petite-Synthe pour ses parcours aventures.
- Audomarois : Eperlecques pour diverses activités sportives et culturelles telles que Archery Tag, Buble Foot, Mini Ball ou encore moulin, etc.)
- Flandre Intérieure : Cassel et son magnifique parc biologique, le Mont-des-Cats site au naturel, Mont-Rouge pour un peu d'émotions et de sensations fortes,
- Sports proposés gracieusement par le Conseil Départemental dans le cadre de „Village en Sport“.
- Equitation, Piscine et des campings pour tous (Godewaersvelde, Mont-des-Cats et Eperlecques)
- Sortie exceptionnelle à Bellewaerde Park et bien d'autres surprises.

PIECES A FOURNIR : (téléchargeables sur le site de Godewaersvelde)

Ces documents sont obligatoires pour toute inscription. Les dossiers incomplets seront refusés

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Fiche sanitaire et vaccins à jour (copie du carnet de vaccination)
- Réservation des repas de cantine
- Fiche de garderie
- Attestation d'assurance en responsabilités civiles
- Attestation CAF justifiant votre Quotient Familial



SPECIFICITES SORTIES :

Sorties en Belgique (Poperinge, Bellewaerde et Mont-Rouge) : prévoir obligatoirement la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou passe-port, l'autorisation de sortie de territoire (AST), copie de la CNI d'un parent et la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

TARIFS FORFAIT SEMAINE:



FORFAIT SEMAINE		
Selon quotient familial		TARIF 1 Habitants Godewaersvelde
Tranche 1	0-500	23,00 €
Tranche 2	501-800	24,00 €
Tranche 3	801-1000	28,00 €
Tranche 4	1001-1400	32,00 €
Tranche 5	1401 et +	34,00 €
Selon quotient familial		TARIF 2 Extérieurs scolarisés à Godewaersvelde + 25,00 €
Selon quotient familial		TARIF 3 Extérieurs non scolarisés à Godewaersvelde + 50,00 €
		FORFAIT CAMPING ADOS + 50,00 €

*Tranche 5 sera appliquée aux familles ne souhaitant pas fournir leurs ressources.

**le prix de la cantine n'est pas compris dans cette tarification.

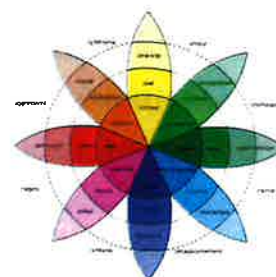
Pour le 2e enfants d'une même famille.

- 10% sur le montant correspondant au quotient familial seront appliqués.

A partir du 3e enfant d'une même famille.

- 20% sur le montant correspondant au quotient familial seront appliqués.

Les paiements ne se font pas à l'inscription, une facture vous sera envoyée ultérieurement. Toutefois nous autorisons les paiements par chèques ANCV aux noms des parents.



RESTAURATION :

Le service de restauration fonctionne de 12h à 14h00 (sur réservation). Les repas sont confectionnés et livrés par Lys-Restauration. Tout repas commandé est dû. Si vous désirez bénéficier de ce service le prix d'un repas est fixé à :

- 3,35€ pour un enfant Godewaersveldeois
- 3,95€ pour un enfant extérieur à la commune



GARDERIE ET TARIFS :

Un service garderie est proposé le matin de 7h30 à 8h55 et le soir de 17h00 à 18h30. L'enfant est pris en charge à l'accueil de loisirs par un animateur. Chaque demi-heure entamée sera due. Le tarif de la tranche 5 sera appliqué aux familles ne souhaitant pas fournir leur quotient familial.

Tranches	Quotients familiaux	1 enfant d'une même famille	2 enfants d'une même famille	3 enfants et + d'une même famille
1	0-500	0,84 €	0,76 €	0,70 €
2	501-800	0,86 €	0,80 €	0,72 €
3	801-1000	0,90 €	0,82 €	0,76 €
4	1001-1400	0,92 €	0,86 €	0,78 €
5	1401 et +	0,96 €	0,88 €	0,82 €

L'adjointe,
N. CAREMELLE

Le Maire,
A. VERMEULEN

